

ADM- 24-2025

-----  
TRAVAUX PUBLICS

-----  
SONDAGES AVANT MISE EN PLACE D'UNE CANALISATION

-----  
RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION

-----  
RUE DE LA VARENNE

Raymond BURDIN, Maire de la Commune de SAINT-MARCEL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1 à L 2213-6,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu les dispositions du Code de la Route,

Vu l'avis du Maire-Adjoint chargé des travaux publics,

Vu la demande présentée le 21 février 2025 par l'entreprise Hydrogeotechnique centre – 3 rue Jean Marie Paradon, Parc d'activité, les Ormeaux - 71150 FONTAINES concernant la réalisation de sondages en bordure de voie rue de la Varenne,

Considérant que pour permettre la réalisation de ces travaux dans de bonnes conditions et par mesure de sécurité, il convient de réglementer la circulation rue de la Varenne, à hauteur du n°42 de la rue.

ARRÊTE

**Article 1er :**

Du lundi 17 mars 2025 à 8h00 jusqu'au vendredi 21 mars 2025 à 17h00, lorsque la signalisation est en place :

- o La circulation des véhicules sera alternée rue de la Varenne au niveau du chantier, à hauteur du n°42 de la rue.

**Article 2 :** La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise Hydrogeotechnique centre, chargée des travaux, et qui assumera en outre la responsabilité du chantier.

**Article 3 :** Aussitôt l'achèvement des travaux, l'entreprise devra veiller à remettre le domaine public dans son état initial.

**Article 4 :** Le service de la Police Municipale et Monsieur le Commissaire de Police de la Circonscription de CHALON-SUR-SAONE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à dater de sa publication.

Fait à Saint-Marcel, le 27 février 2025

Le Maire,

Signé : Raymond BURDIN

Pour copie conforme,  
Certifié exécutoire pour avoir  
été reçu à la sous-Préfecture

le .....  
et publié, affiché ou  
notifié le .....

Le Maire **7 8 FEV. 2025**  
Raymond BURDIN

